

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

INTERNATIONAL FEDERATION OF ACCOUNTANTS

L'IFAC admis comme membre affilié de l'OICV

Par cette admission, l'IFAC devient le seul représentant de la profession comptable au sein de l'OICV. Cette affiliation lui permettra de prendre part aux activités du Comité consultatif des membres affiliés de l'OICV (AMCC), qui est une plate-forme permettant aux membres affiliés de proposer leur point de vue sur le travail de politique réglementaire de l'OICV, et également de partager des expériences et de renforcer la coopération entre les membres affiliés. L'IFAC pourra également participer en tant qu'observateur à la réunion du Comité des présidents de l'OICV.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

L'IFAC et l'IBA annoncent un protocole d'accord de coopération renforcée

L'Association internationale du barreau (IBA) et l'IFAC ont conclu un protocole d'accord qui formalise un engagement poussé en vue d'une coopération plus étroite entre les deux organisations et les professions juridiques et comptables dans leur ensemble.

La coopération entre l'IBA et l'IFAC s'est intensifiée ces dernières années, dans le contexte du mandat anti-corruption de l'IBA et de l'IFAC conclu en juillet 2018 et de leur engagement poussé dans la lutte contre la corruption et la criminalité financière.

En juin 2021, l'IBA et l'IFAC avaient coorganisé un événement parallèlement à la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies contre la corruption à New York consacrée au rôle essentiel que jouent les professions comptable et juridique dans la lutte contre la corruption au niveau international. A cette occasion, ils avaient insisté sur les questions de déontologie et d'indépendance. En décembre 2021, lors de la neuvième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, ils ont coorganisé un événement en parallèle qui a examiné la façon dont les professions comptables et juridiques agissent en tant que «gardiens» du système financier mondial s'agissant de prévention, d'identification et d'atténuation de la corruption.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

Les professionnels comptables mettent de l'ordre dans l'information à fournir sur les gaz à effet de serre

L'IFAC et la coalition We Mean Business Coalition (WMBC), en partenariat avec Accounting for Sustainability (A4S), la Global Accounting Alliance (GAA) et le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD) mettent en ligne un guide conjoint, destiné à clarifier les règles de présentation de l'information sur les gaz à effet de serre. Le guide encourage notamment les directeurs financiers, les professionnels comptables et financiers à s'appuyer sur les dispositifs et processus existants pour améliorer et rentabiliser les rapports sur les GES.

La première partie du guide, intitulée «8 Steps to Enhance GHG Reporting: A Roadmap for Accounting and Finance Professionals», fournit aux professionnels comptables et financiers une feuille de route leur permettant de se préparer en vue des obligations d'information relatives aux émissions de GES. La deuxième partie, intitulée, «GHG Reporting Building Blocks for Accountants», apporte aux

professionnels comptables les conseils techniques nécessaires en vue de collecter et d'améliorer la qualité des données relatives à tous les périmètres d'émissions de GES au niveau de l'entité individuelle et du groupe .

Ce guide a été publié dans le cadre de la préparation aux normes et règles internationales et nationales à venir, qui feront obligation aux entreprises de faire évoluer leur information GES à des niveaux supérieurs, et de fournir aux investisseurs des informations utiles à la prise de décision en fonction des risques et des opportunités climatiques. Parmi ces règles figurant notamment les normes relatives aux informations générales sur le développement durable (IFRS S1) et aux informations relatives au climat (IFRS S2) de l'International Sustainability Standards Board (ISSB), des normes européennes d'information sur le développement durable (ESRS) de l'European Financial Reporting Advisory Group (EFRAG) et des propositions de règles relatives au climat et des règles d'information introduites par la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

IFAC - Communiqués de presse - 30 mai au 1^{er} juin 2023

Conseil international des normes pour le secteur public (IPSASB)

L'IPSASB publie un ensemble de textes sur les produits et les dépenses de transfert

L'IPSASB met en ligne un ensemble de textes, comprenant notamment :

- la mise à jour du Chapitre 5 du cadre conceptuel, «Éléments des états financiers» ;
- les normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) n°47, «Produits» et n°48, «Frais de transfert».

Ces trois textes actualisent et simplifient les principes en place, tout en comblant les lacunes du dispositif des IPSAS, ce qui se traduit par une plus grande cohérence des recommandations pour les utilisateurs des IPSAS et un meilleur soutien pour leur mise en œuvre à l'échelle mondiale. Sur la base des commentaires des parties prenantes et des améliorations apportées au fil des années, les déclarations introduisent notamment un nouveau modèle comptable simple pour la comptabilisation et l'évaluation des dépenses de transfert dans le secteur public.

Le chapitre sur le cadre conceptuel mis à jour entre en vigueur immédiatement. IPSAS 47 et IPSAS 48 ont une date d'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Une application anticipée est autorisée.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

IPSASB - Communiqué de presse - 31 mai 2023

L'IPSASB publie un ensemble de textes en lien avec la mesure

L'IPSASB met en ligne un ensemble de textes, comprenant notamment :

- la mise à jour du Chapitre 7 cadre conceptuel, «Évaluation des actifs et des passifs dans les états financiers» ;
- les normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) n°45, «Immobilisations corporelles», et n°46, «Mesure».

Les mises à jour du chapitre 7 du cadre conceptuel rationalisent les principes de mesure, d'une part, en éliminant les bases de mesure inutilisées et d'autre part, en mettant davantage l'accent sur celles qui sont couramment utilisées. Le nouveau cadre de mesure aidera à l'application pratique des principes et permettra d'aligner les concepts de mesure sur les orientations fournies dans les IPSAS.

La norme IPSAS 45 remplace IPSAS 17, «Immobilisations corporelles», dans laquelle elle ajoute la valeur opérationnelle actuelle comme base d'évaluation des actifs entrant dans son champ d'application et dans laquelle elle identifie les caractéristiques des actifs patrimoniaux et infrastructureux. Elle ajoute de nouvelles recommandations sur la façon dont ces types d'actifs du secteur public doivent être comptabilisés et évalués.

La norme IPSAS 46 apporte de nouvelles orientations au sein d'une norme unique abordant les modalités suivant lesquelles les bases d'évaluation couramment utilisées doivent être appliquées dans

la pratique. Elle apporte pour la première fois des recommandations de type générique sur la juste valeur et introduit la valeur opérationnelle actuelle, qui est une base de mesure de la valeur actuelle spécifique du secteur public. Les normes IPSAS 45 et 46 entrent en application le 1^{er} janvier 2025, une application anticipée étant autorisée.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

IPSASB - Communiqué de presse - 29 mai 2023

INTERNATIONAL VALUATION STANDARDS COUNCIL

L'IVSC consulte sur la forme de ses futures normes

L'IVSC met en consultation jusqu'au 28 juillet 2023 un ensemble de propositions visant à mettre à jour ses normes d'évaluation. Les modifications envisagées, qui s'inscrivent dans un cycle de revue biennal, visent à apporter une amélioration exhaustive de ces normes. Les normes ont été réordonnées afin de faciliter leur utilisabilité et de mieux refléter la séquence du processus d'évaluation.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

IVSC eNews - Mai 2023

ORGANISATION INTERNATIONALE DES COMMISSIONS DE VALEURS

Dernières nouvelles du Monitoring Board de l'OICV

Lors de sa réunion virtuelle du 24 mai 2023, la première sous la conduite de son nouveau président, Takashi Nagaoka, le Monitoring Board de l'OICV s'est félicité des derniers progrès accomplis par l'IFRS Foundation, notamment pour ce qui concerne les normes de l'ISSB, qui devraient bientôt aboutir à la finalisation de deux premières normes de la série. Le Monitoring Board a par ailleurs approuvé et publié son programme de travail pour la période 2023-2024, et confirmé la nomination de la Financial Conduct Authority (FCA) britannique comme membre du Monitoring Board.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

OICV - Communiqué de presse - 31 mai 2023

L'ACTUALITE EUROPEENNE

ACCOUNTANCY EUROPE

ACE Sustainability Update de juin 2023

Les sujets traités sont les suivants :

- Financement de l'EFRAG : ACE et vingt autres organisations des secteurs public et privé, mais aussi des ONG représentées au Board de l'EFRAG ont adressé un courrier à la Commission européenne concernant le financement de l'EFRAG en vue de la mise en place de normes européennes de reporting durable crédibles et réussies. Les cosignataires ont exprimé leur préoccupation que l'EFRAG soit significativement sous-financé et qu'il soit contraint de fonctionner dans des conditions de travail inacceptables. Toutes ces organisations exhortent la Commission européenne à fournir le complément de financement nécessaire. Pour sa part, le Commissaire MC Guinness a fait observer que la Commission européenne a offert à l'EFRAG deux subventions pour accroître le financement de ses travaux sur les normes ESRS. Cette subvention est censée cofinancer les charges éligibles à hauteur de 90 %.

- Aide de l'EFRAG à la mise en application du premier jeu de normes ESRS : l'EFRAG a priorisé trois domaines, suite à la demande de la Commission européenne :

* Recommandations relatives à l'évaluation de l'importance relative ;

* Recommandations sur la chaîne de valeur ;

* Liste d'obligations en vue d'aider aux activités d'analyse des manquements.

- Normes ESRS : l'Estonie et le Danemark ont demandé que le sujet des normes ESRS soit abordé lors de la prochaine réunion du Conseil Concurrence. Ils souhaitent que ces normes soient ambitieuses, sans être trop pesantes, ni coûteuses.
- Approbation par le Parlement européen des nouvelles règles en vue de produits durables ;
- Approbation et soutien de la Commission des affaires économiques et monétaires (ECON) à l'accord politique conclu concernant les obligations vertes de l'Union européenne ;
- Conclusion le 23 mai 2023, par le Parlement européen et le Conseil, d'un accord provisoire sur les trois propositions constituant le Point d'accès unique européen, ESAP.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

ACE répond à la consultation de l'IIASB sur les normes mondiales d'audit interne

L'International Internal Audit Standards Board (IIASB) a mis en consultation des propositions de normes mondiales d'audit interne. Dans sa réponse, ACE se félicite de cette initiative et loue l'effort de structuration déployé par l'IIASB, entre les normes de qualification et les normes de fonctionnement.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

ACE organise un événement autour de la directive CSRD

ACE annonce une rencontre le 5 juillet 2023 de 14h à 17h, en présentiel, à Bruxelles afin de débattre de l'expérience actuelle en matière d'assurance sur la durabilité, en examinant de près les défis inclus dans une mission d'assurance. Pour prendre des décisions durables, le marché a besoin d'une information crédible rendant compte des impacts sur la durabilité. La directive CSRD introduit une obligation d'assurance durable à l'échelle européenne et la Commission européenne devrait prochainement adopter une norme d'assurance limitée. Pour les différentes parties prenantes dans ce contexte, il est crucial de débattre de l'expérience actuelle en matière d'assurance durable. Dans cette perspective, ACE invite un ensemble de parties prenantes clés à échanger sur leurs attentes en la matière, sur les implications pratiques de l'obligation d'assurance introduite dans la directive CSRD et sur le rôle de la norme d'assurance. Cet événement est sur invitation seulement.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

ACE - Communiqués de presse - 30 mai et 1^{er} juin 2023

AUTORITE BANCAIRE EUROPEENNE

L'ABE consulte sur des amendements de ses recommandations anti-blanchiment

L'ABE met en consultation jusqu'au 31 août 2023 des amendements visant à inclure les opérateurs de cryptoactifs parmi les facteurs de risques liés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme. Les modifications proposées étendent le champ d'application de ces recommandations aux prestataires de services de cryptoactifs.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

ABE - Communiqué de presse - 31 mai 2023

EUROPEAN FINANCIAL REPORTING ADVISORY GROUP

L'EFRAG met à jour son état d'homologation des IFRS

L'EFRAG met en ligne son état d'homologation des IFRS, suite à la publication des amendements apportés aux normes IAS 7 et IFRS 7, ainsi qu'à la norme IAS 12.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

L'EFRAG publie un rapport de synthèse de son webinaire sur les contreparties variables

Suite à l'organisation, le 16 février 2023, d'un événement conjoint de l'EFRAG et de Business Europe*, l'EFRAG met en ligne un rapport de synthèse du webinaire consacré à son document de discussion, «Comptabilisation de la contrepartie variable - du point de vue de l'acquéreur». Les contreparties variables recouvrent, dans le cadre d'un contrat, tout montant susceptible de varier, notamment par exemple les primes de performance, les pénalités, les rabais, les remises, les concessions sur le prix, les incitations et le droit du client de retourner un produit. La contrepartie variable est considérée comme une composante du prix de transaction.

*Business Europe est une confédération patronale européenne, qui agit en faveur des entreprises auprès de l'Union Européenne.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

EFRAG - Communiqués de presse - 30 mai 2023

FEDERATION EUROPEENNE DES PROFESSIONNELS COMPTABLES ET DES AUDITEURS DE PME

Nomination du Français Farouk Boulbahri (CNOEC) comme membre du Board de l'EFAA et reconduction de Salvador Marín à la présidence

Lors de la réunion de son assemblée générale annuelle le 26 mai 2023, l'EFAA a réconduit Salvador Marín à la présidence pour un nouveau mandat de quatre ans. Johan De Coster (ITAA, Belgique) et Gerard van IJzendoorn (NBA, Pays-Bas) ont été confirmés comme membres du Board de l'EFAA. Farouk Boulbahri (CNOEC, France) et Ciprian Teodor Mihăilescu (CAFR, Roumanie) ont été élus membres du Board à l'unanimité.

Salvador Marín a été nommé par le Consejo General de Economistas (CGE) et a recueilli le soutien unanime des organisations membres de l'EFAA. Il a rappelé qu'au cours des dernières années, l'EFAA s'était affirmée comme le porte-parole majeur des petits et moyens cabinets et des PME sur les questions les plus importantes : transition numérique, audit des entités peu complexes, reporting financier des PME, conservation des talents, SAFE, procédure d'alerte et autres questions comptables, fiscales et d'audit. Il a souligné qu'au bout de trente années de travail et de contributions, l'organisation doyenne de l'Union européenne continuerait à faire son maximum pour contribuer à la croissance des PME, les faire gagner en visibilité et les aider à faire entendre leur voix.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

EFAA - Communiqué de presse - 26 mai 2023

L'ACTUALITE PAR PAYS

ETATS-UNIS

Le PCAOB interroge sur les diligences de l'auditeur en cas de non-conformité à la loi

Le PCAOB organise une réunion ouverte le 6 juin 2023 au cours de laquelle il interrogera les participants sur l'opportunité de modifier ses normes d'audit en lien avec la responsabilité de l'auditeur en cas de non-conformité à la loi et aux réglementations, et notamment de fraude, dans le cadre d'un audit. Les propositions de modifications sont destinées à renforcer les obligations incombant aux auditeurs d'identifier, d'évaluer et de communiquer toute occurrence de non-conformité à la loi et, partant, d'améliorer la protection des investisseurs.

[Pour en savoir plus cliquez ici](#)

PCAOB - Communiqué de presse - 31 mai 2023

Supervision des organismes professionnels

Le FRC annonce une réorganisation de l'équipe chargée de la supervision de la profession, Professional Oversight Team (POT), qui s'appellera désormais Professional Bodies Supervision (PBS). Cette modification reflète un accord conclu l'an passé par le Board du FRC prévoyant une nouvelle stratégie permettant d'approfondir et de renforcer la supervision des organismes professionnels, en s'inspirant du succès du modèle de supervision en place pour les cabinets d'audit.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

Le FRC révisé son projet de norme ISA-RU sur les confirmations externes

Le FRC a mis en ligne des modifications de son projet de norme ISA (RU) 505 pour intégrer les récentes conclusions d'application et s'assurer que la norme reflète les approches modernes d'obtention des confirmations, avec quelques outils supplémentaires sur l'utilisation des plateformes numériques, un relèvement des obligations pour ce qui concerne les exceptions et l'interdiction de confirmations négatives.

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

FRC - Communiqués de presse - 31 mai et 1^{er} juin 2023

EVENEMENTS ET CONFERENCES

Evénements organisés par Accountancy Europe :

Webinaire sur le thème «Développer des compétences vertes pour les professionnels du chiffre», le 8 juin 2023, de 16h à 17h15

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)

Rencontre à Bruxelles le 5 juillet 2023 de 14 à 17 heures, sur le thème de la directive CSRD

Pour en savoir plus [cliquez ici](#)